



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 15 AVRIL 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Lundi 15 Avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la troisième séance annuelle à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	2 Avril 2024
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	27
<i>Nombre de pouvoir</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	34
<i>Suffrage exprimé</i>	34

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART - Sarah SALAH – ALY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Charles André SAINT PIERRE - Evelyne GLENAC - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Hans DIJOUX - AMAYE MANDINY Rose - Lyne - LE CONSTANT Philippe - Jean Luc JULIE –

ETAIENT REPRESENTES :

Eric CARITCHY représenté par Jean Louis VITAL

Sabine SAUTRON représentée par Sarah SALAH – ALY

Christelle HOAREAU représentée par Patrice SELLY

Ruddy VOULAMA représenté par Charles André SAINT PIERRE

Daniel SANDANON représentée par Bruno ROBERT

Angélique PEDRE représentée par Patrice BOULEVART

Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par Fara ARMOUGOM

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240415-DEL03404204-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024



Le Maire (M. Patrice SELLY) s'est retiré lors du vote du Compte Administratif – La Présidence a été assurée par M. Ridwane ISSA

ETAIENT ABSENTS :



Alicia HAYANO – Sabrina RAMIN - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU –
Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (27 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>

The table contains two columns. The left column is headed 'Le Maire' and contains a blue ink signature of Patrice SELLY above his name. The right column is headed 'Le Secrétaire de séance' and contains a blue ink signature of Patrice BOULEVART above his name. In the center, overlapping both columns, is a circular official seal of the 'MAIRIE DE SAINT-ENOIT REUNION' featuring a coat of arms and the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'.

Acte rendu exécutoire

- **Par transmission en Préfecture le :** 29 AVR. 2024
- **Et publication ou notification le :**
- **Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :**

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240415-DEL03404204-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024



COMMUNE DE SAINT BENOIT
Direction Générale des Services
Direction des Finances

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 Avril 2024
Délibération N° 034 – 04 – 2024

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024
PRINCIPAL ET FOSSOYAGE

Le Maire propose à l'assemblée de prendre connaissance du budget primitif du budget principal et du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2024 étant précisé que le détail de ces budgets figure dans les maquettes budgétaires réglementaires et dans la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles annexées à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les instructions budgétaires et comptable M57 et M4

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 21 Mars 2024 et du 11 Avril 2024 prenant acte du débat d'orientations budgétaires,

Considérant la synthèse du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 exposée par chapitre ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240415-DEL03404204-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024



FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	BP 2024
Dépenses	023	8 088 013,32 €
	042	2 057 000,00 €
	Total ordre	10 145 013,32 €
	011	9 850 000,00 €
	012	42 300 000,00 €
	014	70 000,00 €
	65	6 807 186,00 €
	66	900 000,00 €
	67	12 000,00 €
	68	100 000,00 €
	Total Réel	60 039 186,00 €
Total Dépenses		70 184 199,32 €
Recettes	042	300 000,00 €
	Total ordre	300 000,00 €
	002	4 728 841,32 €
	013	450 000,00 €
	70	1 043 875,00 €
	73	25 231 179,00 €
	731	22 204 747,00 €
	74	16 187 557,00 €
	75	38 000,00 €
	Total Réel	69 884 199,32 €
Total Recettes		70 184 199,32 €

INVESTISSEMENT

Sens	Chapitre	BP 2024	RAR 2023	
Dépenses	040	300 000,00 €		
	041	300 000,00 €		
	Total ordre	600 000,00 €		
	001	616 326,63 €		
	13	150 000,00 €		
	16	3 600 000,00 €		
	20	1 773 226,00 €	238 538,21 €	
	204	2 281 317,00 €	26 758,46 €	
	21	3 159 200,00 €	925 254,01 €	
	23	4 231 820,00 €	5 043 736,74 €	
	27	877 393,32 €		
		Total Réel	16 689 282,95 €	6 234 287,42 €
	Total Dépenses		17 289 282,95 €	6 234 287,42 €
Recettes	021	8 088 013,32 €		
	040	2 057 000,00 €		
	041	300 000,00 €		
	Total ordre	10 445 013,32 €		
	10	6 085 635,05 €		
	13	4 859 093,00 €	2 097 529,00 €	
	16	36 300,00 €		
		Total Réel	10 981 028,05 €	2 097 529,00 €
Total Recettes		21 426 041,37 €	2 097 529,00 €	

Accusé de réception en préfecture
 974-219740107-20240415-DEL03404204-DE
 Date de télétransmission : 29/04/2024
 Date de réception préfecture : 29/04/2024



Considérant la synthèse du budget primitif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2024 exposée par chapitre ci-dessous ;

BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE

FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	BP 2024
Dépenses	011	1 000,00 €
	012	15 912,50 €
	65	222,94 €
	Total Réel	17 135,44 €
Total Dépenses		17 135,44 €
Recettes	70	8 500,00 €
	002	8 635,44 €
	Total Réel	17 135,44 €
Total Recettes		17 135,44 €

Le Maire propose à l'Assemblée :

1. De constater l'équilibre du budget primitif du budget principal 2024 pour un montant total de 93 707 769,69 €, soit un montant 70 184 199,32 € pour la section de fonctionnement et un montant de 23 523 570,37 € pour la section de d'investissement (intégrant les restes à réaliser 2023) ;

2. De constater l'équilibre du budget primitif du budget annexe du fossoyage 2024 pour un montant de 17 135.44 € (ce budget ne comporte pas de section d'investissement) ;

3. De procéder au vote du Budget Primitif du budget principal et du budget annexe du fossoyage par nature, au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres ;

4. De l'autoriser à signer tous les documents y afférents.

La Commission des « Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines » qui s'est réunie le Jeudi 4 avril 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
- VU les instructions budgétaires et comptable M57 et M4;
- VU les délibérations du Conseil Municipal du 21 Mars 2024 et du 11 Avril 2024 prenant acte du débat d'orientations budgétaires,
- VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des « Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines » qui s'est réunie le Jeudi 4 avril 2024,

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240415-DEL03404204-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024



APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A LA MAJORITE,

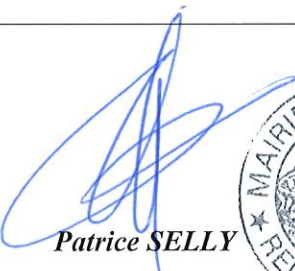

- De constater l'équilibre du budget primitif du budget principal 2024 pour un montant total de 93 707 769,69 €, soit un montant 70 184 199,32 € pour la section de fonctionnement et un montant de 23 523 570,37 € pour la section de d'investissement (intégrant les restes à réaliser 2023) ;


- De constater l'équilibre du budget primitif du budget annexe du fossoyage 2024 pour un montant de 17 135.44 € (ce budget ne comporte pas de section d'investissement) ;

- De procéder au vote du Budget Primitif du budget principal et du budget annexe du fossoyage par nature, au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres ;

- De l'autoriser à signer tous les documents y afférents.

Nombre de votant : 34
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 2 (MM LE CONSTANT Philippe - Jean Luc JULIE)

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



Acte rendu exécutoire

- *Par transmission en Préfecture le :* 29 AVR. 2024
- *Et publication ou notification le :*
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :*

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240415-DEL03404204-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

